

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

**N° : 16/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

**Objet de la délibération :**

*Création de 3 régies*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
  - Dont suppléés : 1
  - Dont représentés : 4
  - Excuses : 1
  - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à

**Procuration** M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,

M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,

**Suppléé(e)s** M. Laporte Jean par M. Bertin-Mourrot Philippe

**Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline

**Absent(e)s** Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 du 22/09/2016 portant création de la CCLL par fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans, Amancey-Loue-Lison et du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus,
- Vu l'existence dans les 3 ex communautés de communes de régies de recettes,

Considérant que les 3 régies restent nécessaires dans la nouvelle communauté de communes,

Le conseil à l'unanimité autorise le Président à créer dès le 1<sup>er</sup> mars 2017 les 3 régies de recettes suivantes :

- Régie du centre aqua-ludique NAUTILOU (ex. CCPO) pour l'encaissement des droits d'entrées, cartes d'abonnement et produits divers,
- Régie Espace Jeunes (ex. CCCQ) pour les ventes de cartes Avantages Jeunes et l'encaissement des cotisations à l'espace Ados d'Arc Et Senans,
- Régie Service socio culturel (ex. CCALL) pour la billetterie, les buvettes et repas dans le cadre des festivités et activités organisées avec la CCLL notamment le festival des 2 rivières mais aussi pour la vente des cartes Avantages Jeunes en dépôt vente à la bibliothèque intercommunale

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président